

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RECLAMES,
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	POIRES.	LUNAISONS.
4	Dim....	S. Dominique.		☉ N. L. le 8, à 2 h. 21' du matin.
5	Lundi.	N. D. des Neiges	Mauroux, Albas, Montcléra, Sonac.	☉ P. Q. le 15 à 2 h. 78' du matin.
6	Mardi..	Trans de N. S.	Frayssinet, Souillac.	☉ P. L. le 22, à 0 h. 15' du matin.
7	Merccr..	S. Gaëtan.	Puy-l'Évêque, Cressensac.	☉ D. Q. le 29, à 8 h. 1' du soir.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris,
à l'Agence centrale de publicité des Journaux des dé-
partements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place
de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse.
L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Labenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Paris, 31 juillet 1861, sept heures du matin.

S. E. le Ministre de l'Intérieur à
MM. les Préfets.

L'Empereur quitte Vichy aujourd'hui.

Cahors, 31 Juillet 1861.

Tous les journaux de Turin ont reproduit
l'espèce de manifeste publié par le comte de San-
Martino, avant son départ de Naples. La lecture
de ce document est fort intéressante et jette un
nouveau jour sur les affaires napolitaines. De
tous les gouverneurs, envoyés par le Piémont
dans l'Italie méridionale, le comte de San-Mar-
tino était le seul qui eût apporté dans ces diffi-
ciles fonctions l'esprit de prudence et de modé-
ration si nécessaires au milieu de ces populations
aussi brûlantes que leur soleil. Malheureusement,
il n'a pas été secondé : il s'en plaint ouvertement
et ne ménage pas ses récriminations contre le
ministère piémontais. Le comte serait resté à son
poste, s'il eût été aidé et encouragé; mais, en
présence du mauvais vouloir qu'on lui témoi-
gnait, et effrayé par les graves événements qu'il
prévoyait, il n'a pas voulu en assumer la res-
ponsabilité. Depuis son départ de Naples, la si-
tuation est loin de s'être améliorée. Les der-
nières nouvelles reçues annoncent pourtant que
l'insurrection lâche pied devant les troupes de
Cialdini. Souhaitons la prompte fin de cette hor-
rible lutte. Après avoir accompli sa mission et
avoir constamment été l'objet des plus flatteuses
prévenances, le général Fleury a quitté Turin,
dans la journée de jeudi dernier; il s'est directe-
ment rendu auprès de l'Empereur, à Vichy; on
nous annonce son arrivée dans cette ville. La
Hollande vient de reconnaître, dit-on, le nouveau
royaume d'Italie. A Turin, on parle également
de l'envoi prochain, à La Haye, d'une ambassade
extraordinaire.

La question romaine continue à préoccuper
vivement les esprits; les uns lui fixent une solu-
tion, dans un temps très rapproché; les autres
l'ajournement indéfiniment. Ce qu'il y a de plus
vrai dans toutes ces suppositions hasardeuses,
c'est que la santé du Pape va de mieux en
mieux, et que nos troupes, fidèles à leur devoir,
restent à Rome, où leur seule présence garantit
à l'Europe l'impossibilité à tout autre drapeau,
qu'à celui de la France, de flotter sur la tour du
château St-Ange.

Le mouvement unitaire semble maintenant
vouloir s'étendre en Allemagne. Une réunion ré-
cemment tenue à Nuremberg par les représentants
de tous les petits souverains de la Confédération
germanique s'est efforcée de fonder dans un seul
code tous les règlements, variés à l'infini qui
sont actuellement appropriés au commerce alle-
mand; atteignant ensuite à un ordre plus élevé
d'idées, ils ont élaboré des projets tendant à éta-
blir, dans toute l'Allemagne, une législation uni-
forme et universelle. Quant un peuple applique
ses forces et son intelligence à de pareils travaux,
il faut sincèrement l'en féliciter.

Les membres de la Diète de Pesth persistent
toujours dans leur intention formelle de répondre
au rescrit impérial par les protestations les plus
énergiques. Les dernières séances de la Chambre
ont été fort orageuses. Les Croates et les Slaves
avaient été jusqu'ici dévoués à leur souverain.
Ébranlés par l'exemple des Hongrois, ils se pro-
posent de l'imiter. Si leur appui vient encore à
manquer à l'Autriche; la situation de cette puis-
sance est singulièrement aggravée, au milieu de
ses embarras financiers et politiques, et avec
tout espoir désormais perdu de se voir secourir.

La Pologne est depuis quelque temps silen-
cieuse. Un calme qui a quelque chose d'effrayant
l'enveloppe et pèse sur elle. En revanche l'agita-
tion est extrême en Russie. L'émancipation des
serfs soulève une opposition formidable de la
part des grands seigneurs russes. Les paysans

excités par quelques meneurs habiles, paralysent
aussi, sans le vouloir, les généreuses intentions
de leur souverain, et préludent par des désordres
sanglants à l'essai de leurs premiers jours de li-
berté. Pour les apaiser, il faut de rigoureuses
répressions.

Après quelques escarmouches et quelques com-
bats d'avant postes, les Etats d'Amérique se
disposent à en venir sérieusement aux mains. De
nombreux corps d'armée sont en marche. Une
bataille est à la veille de se livrer. Puisse-t-elle
mettre fin à la lutte fratricide!

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Bade, 30 juillet.
Parmi les papiers de l'étudiant Becker on a trouvé
une lettre qui admet les explications les plus diverses.
Dans cette missive, Becker écrivait à son père qu'il
ne pouvait retourner près de lui par la raison qu'on
s'attendait à voir la révolution éclater en Allemagne
du jour au lendemain; qu'en sa qualité d'étranger il
avait dans ce cas un double devoir à remplir, et que,
par conséquent, il lui serait impossible de s'éloigner.

Vienne, 29 juillet.
Dans l'assemblée générale des représentants de la
ville de Pesth, qui a eu lieu le 19, l'ex-chancelier de
Hongrie, baron Nicolas Vay, a été nommé repré-
sentant honoraire de la ville de Pesth.

Turin, 30 juillet.
La Gazette officielle annonce que le montant de la
commission de 1/2 % accordé aux souscriptions de
100,000 fr. de rente ou plus, est retenu par les sous-
cripteurs dans le premier versement du montant de la
souscription.

Cattaro, 29 juillet.
L'entrevue annoncée entre Omer-Pacha et le prince
de Montenegro n'aura pas lieu. Les négociations
ouvertes à ce sujet sont rompues.

Marseille, 30 juillet.
Les nouvelles de Chine et du Japon, des 1^{er} et 12
juin, annoncent que dans les environs de Nankin
l'armée des rebelles faisait de grands ravages.

On annonce que le maréchal ministre de la
guerre a adressé aux maréchaux commandant
les corps d'armée, aux généraux commandant
les divisions et les subdivisions territoriales et
actives, aux intendants militaires et autres auto-
rités que la chose concerne, les instructions por-
tant la date du 25 juillet courant, et dont les
dispositions vont, par ordre de l'Empereur, rece-
voir une exécution immédiate. Voici quelle est
la substance de ces instructions :

Afin de préparer l'incorporation de la première
portion du contingent de la classe de 1860, et
de renfermer en même temps l'effectif de l'armée
dans des limites aussi restreintes que possible,
l'Empereur a décidé que les militaires des corps
de la ligne, libérables en 1861, actuellement
sous les drapeaux dans les corps de l'intérieur
de l'Algérie et en Italie, seront immédiatement
renvoyés dans leurs foyers et rayés des contrôles
de leurs corps pour être inscrits sur ceux de la
réserve.

Sont exemptés de cette mesure :

- 1^o Les militaires proposés pour la retraite;
- 2^o Les militaires qui déclareraient être dans
l'intention de se rengager;
- 3^o Les engagés volontaires, les rengagés liés
au service en vertu de la loi du 21 mars 1832,
qui désireraient ne quitter le corps qu'à l'expira-
tion de leur temps de service;
- 4^o Les rengagés et les engagés volontaires
après libération, qui seraient dans les conditions
de la loi du 26 avril 1855;
- 5^o Les militaires appartenant, comme disci-
plinaires, aux compagnies de fusiliers et pion-
niers de discipline.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et
soldats d'élite, libérables en 1861, seront, au
moment de leur départ, remplacés dans les
corps.

On se reportera, pour les divers détails d'exé-
cution, à la circulaire du 13 septembre 1844,
relative au renvoi dans leurs foyers des militai-
res qui étaient libérables en 1845.

Conformément aux précédentes instructions,

Léonard n'avait jamais connu son père, ni sa mère.
Recueilli par la charité d'un fermier des environs de
Dijon, il avait atteint l'âge de seize ans lorsque le duc
de Bourgogne, dans un voyage qu'il fit à travers ses
Etats, frappé de la bonne mine et de l'intelligence du
jeune orphelin, l'attacha à sa personne en qualité de
page. Depuis cinq ans, Léonard ne quittait pas un
seul instant Jean-sans-Peur; il l'accompagnait dans
toutes ses expéditions guerrières, et même, un jour
de bataille, il avait eu le bonheur de sauver la vie à
son puissant protecteur.

— Ta fortune est faite! — lui dit ce jour-là le vail-
lant duc serrant cordialement la main du jeune page;
mais absorbé par les intrigues politiques qui occu-
paient alors tous ses moments, Jean-sans-Peur n'avait
pas encore eu le temps de songer à tenir ses promes-
ses, et Léonard attendait patiemment l'heure de leur
accomplissement. Mais son dévouement pour son maî-
tre ne s'en était pas altéré; il eût prodigué pour le
duc jusqu'à la dernière goutte de son sang.

La naissance de Suzanne était inconnue. Orpheline
comme lui, son enfance s'était écoulée dans une cam-
pagne voisine de Rouen. Quand elle fut en âge de tra-
vailler, elle resta comme domestique chez les paysans
qui l'avaient élevée. A cette époque, une grande da-
me de la capitale de la Normandie, que le hasard
amena dans la maison où se trouvait Suzanne, enchan-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 31 juillet 1861.

CAPELUCHE

On le Bourreau de Paris sous Charles VI.

ROMAN HISTORIQUE.

LE BOURREAU DE PARIS.

II. (Suite.)

— Causons alors, — dit le jeune page en soupirant
légèrement... car le jeune page eût préféré donner
et recevoir des baisers, et causer amour que de cau-
ser raison.
— J'espère, Léonard, que maintenant nous ne
nous séparerons plus... Te voici de retour, ce sera
pour toujours, ou du moins pour bien longtemps.
— Je le voudrais bien, ma petite Suzanne.
— Comment, tu le voudrais bien! Et de qui cela
dépend-il, sinon de vous, messire page?
— J'appartiens au duc de Bourgogne, mon maî-
tre... Ses desirs sont pour moi des ordres.
— Où veux-tu en venir, Léonard?
— A te dire, ma chère Suzanne, que l'humeur du
duc mon maître, est belliqueuse, et qu'aux loisirs de
la paix, il préfère les dangers de la guerre... A tous

moments je suis exposé à te quitter, toi que j'aime
tant, cependant, pour le suivre dans quelque expé-
dition aventureuse.

— Je croyais pourtant que ce serait fini... Tiens,
Léonard, j'en veux à ton maître, à ton vilain duc de
Bourgogne.

— Oh! que dis-tu là, Suzanne? Monseigneur Jean-
sans-Peur est si bon pour moi! Ne m'as-t-il pas per-
mis de passer la journée auprès de toi.

— Toute la journée! — répéta joyeusement Su-
zanne.

— Oui! — répliqua Léonard.

— Alors tu vas me conduire à la porte St-Denis,
voir les jeux qu'on y donne; puis au *Mystère* qu'on
va représenter au Palais de Justice, et enfin, ce soir,
aux feux en Grève, — s'écria Suzanne avec une volu-
bilité d'enfant.

— Je ferai tout ce que tu voudras, ma petite Su-
zanne.

— A la bonne heure; nous serons toujours d'ac-
cord, si tu es toujours ainsi, Léonard.

— En étant toujours de ton avis, ce ne sera pas
bien difficile, — répliqua en riant le jeune page...

Une petite demi-heure après, ils quittaient bras
dessus, bras dessous, la rue Saint-Jacques et se diri-
geaient vers la porte Saint-Denis.

— Quel joli couple! — disait-on à chaque instant

sur leur passage.

Suzanne prêtait la plus vive attention aux scènes
mimiques que l'on représentait; et ne s'apercevait pas
que depuis son arrivée un oeil attentif et épiateur ne la
perdait pas un seul instant de vue. Celui qui la regar-
dait ainsi avec cette fixité opiniâtre était un homme
de haute taille, richement vêtu.

— La jolie fille! — murmura à plusieurs reprises
cet homme. — Il faut qu'elle soit à moi!!!

En quittant la porte Saint-Denis, Suzanne et Léonard
allèrent assister à la représentation du *Mystère*
de la Passion de Jésus-Christ, seule pièce qui compo-
sât alors le répertoire théâtral de l'époque. L'inconnu
les accompagna, et, à leur sortie du Palais de Justice,
les suivit jusqu'à la place de Grève, et quand ils s'é-
loignèrent de la grève, il continua de suivre le couple
amoureux à distance, et lorsqu'il eut bien remarqué
la maison où ils entrèrent :

— C'est bien... je connais le nid... il n'y a plus
qu'à l'atteindre! — murmura-t-il, et il se retira len-
tement en tournant fréquemment la tête.

Quant à Suzanne, et à Léonard, ils n'avaient pas
remarqué l'inconnu. Ils songeaient qu'à une chose:
échangeant de doux regards et de plus douces paroles
encore.

L'histoire de ces deux jeunes gens se ressemblait
fort.

du 21 septembre 1853, les militaires envoyés ainsi dans la réserve, qui demanderaient à résider dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, ne pourront en obtenir l'autorisation qu'autant qu'ils y auraient leur famille établie, ou qu'ils justifieraient de l'exercice d'une profession pouvant assurer leur existence.

L'exécution de la mesure qui précède, en faisant devancer de cinq mois l'époque de la libération des hommes qui ne devaient être rayés des contrôles de l'armée que le 1^{er} janvier prochain, aura le double avantage de rendre un grand nombre de bras à l'agriculture et de produire de notables économies.

L. Boniface.

(Constitutionnel)

Chronique locale.

Le n° 829 du Recueil des actes administratifs informe MM. les propriétaires-éleveurs du département que des primes de dressage seront offertes, cette année, à Montauban, aux chevaux hongres et juments de 4 ans, nés ou élevés dans les départements du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

Le concours sera soumis aux règles posées par l'arrêté ministériel du 12 février 1861, dont on pourra prendre connaissance aux secrétariats de la Préfecture et des Sous-préfectures. Il aura lieu en septembre prochain.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT

Concours pour le l'admission de Onze élèves.

Le Préfet du département du Lot, Officier de la légion d'honneur.

Vu l'arrêté en date du 29 juin 1849, qui institue une ferme-École sur le domaine du Montat, arrondissement de Cahors; et notamment les articles 3, 4, 8, 10, 18 et suivants dudit arrêté, inséré au n° 311, page 238 et suivantes du Recueil des actes administratifs de la préfecture;

Vu la décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, du 24 août 1849, portant organisation du Jury chargé de l'examen des candidats qui demandent leur admission comme élèves à l'école du Montat,

Arrête :

Le Jury d'admission, institué par l'article 40 du règlement, se réunira le lundi, 16 sept. prochain, à 9 heures du matin, à la ferme-école du Montat, dirigée par M. Célarié, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission de 11 nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus en 1861 dans cet établissement, conformément aux prescriptions de l'article 3.

Art. 2. — Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la Préfecture, par l'intermédiaire du maire de leur commune, avant le 10 sept. prochain, terme de rigueur,

1° La demande écrite par le candidat;

2° Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins);

3° Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4° Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une famille honnête et n'a jamais lui-même subi de condamnation;

5° Un certificat de l'instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

Art. 3. — Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent, se rendront, sans autre avis, devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté.

tée de sa gentillesse et de sa figure éveillée, la prit à son service et plus tard l'amena à Paris. Cinq ans après, cette dame mourut.

La pauvre enfant avait alors seize ans, et à cet âge où une jeune fille a tant besoin de guides et de conseils, elle se trouva isolé, abandonnée, livrée à elle-même. Une voisine compatissante prit en pitié sa position, la garda deux mois chez elle et parvint ensuite à lui procurer de l'ouvrage chez un enlumineur du quartier.

Suzanne put désormais trouver dans son travail un abri contre la misère. Elle loua une modeste chambre rue St-Jacques, et son existence s'y écoulait dans une solitude calme et paisible.

Un samedi soir, qu'elle revenait de porter son ouvrage dans l'atelier de son maître, elle fut suivie par trois ou quatre écoliers de l'Université, qui sortaient d'une taverne, où ils s'étaient donné à l'orgie et à la débauche.

— O ! la taille charmante ! — exclama l'un d'eux.

— C'est ? une nymphe égarée de la cour de Vénus, — répondit un autre.

— O formosa puella ! ajouta un troisième.

— Je gage de voler un baiser à la belle fille ! — répondit un quatrième.

— Essaye, Savoisy ! — dit un écolier.

Suzanne entendait ces propos... elle sentait le

Art. 4. — Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaires pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence de MM. les Maires.

Fait en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 20 juillet 1861

MONTAIS.

Par arrêté préfectoral du 27 juillet 1861, M. Couderc (Emile), propriétaire au village de Marsa, est nommé maire de la commune de Beauregard, au remplacement de M. Couderc (Jean), démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 1861, le sieur Maurandy (Louis), récemment nommé instituteur public à Gréalou, a été maintenu au poste de Montbrun.

Les conférences entre les préfets des divers départements limitrophes du département chef-lieu de zone, instituées récemment par S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, ont été inaugurées lundi à la préfecture de la Haute-Garonne. La première conférence a eu lieu entre MM. les préfets de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Aude, du Gers, du Tarn-et-Garonne, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de l'Aveyron et du Lot.

(Aigle de Toulouse.)

M. le Préfet est attendu ce soir à Cahors.

La répartition définitive des obligations trentennaires est fixée par un rapport de S. Exc. M. le ministre des finances, publié au *Moniteur*. 146,879 titres sont attribués aux souscripteurs d'une seule obligation, l'Empereur ayant décidé que ces titres ne seraient pas fractionnés. Les souscripteurs de 2 à 35 obligations sont réduits à une seule, et qui emploie 34,577 titres. Il ne reste pour le surplus des souscripteurs que 118,544 titres à répartir, soit 2,79 0/0 du montant des souscriptions au-dessus de 35 obligations.

Le gouvernement s'occupe en ce moment de la création d'un ordre de la Médaille agricole, tout à fait analogue à l'ordre de la médaille militaire dans l'armée.

« Le conseil général de chaque département désignerait pour cette récompense l'agriculteur le plus recommandable de chaque canton. Le titulaire nommé porterait la médaille ou seulement le cordon, et jouirait d'une pension de 100 fr., comme les titulaires de la médaille militaire. Il y a 2,900 cantons environ en France; l'ordre de la Médaille agricole compterait donc 2,900 membres, dont la dotation serait environ de 280,000 fr. »

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1862.

La commission impériale de l'Exposition universelle de 1862 rappelle aux producteurs qui désirent y être admis que leurs demandes doivent être adressées, au plus, tard le 1^{er} août. Les rapports des jurys d'admission sur ces demandes doivent être terminés le 15 août. Ces dates sont indiquées par la convenance d'avertir promptement les demandeurs qui ne pourraient être admis et de leur épargner ainsi des frais inutiles; elles sont imposées d'ailleurs par la multiplicité des opérations qui suivront l'ac-

ception des demandes et qui devront être accomplies avant l'ouverture de l'Exposition. Celle-ci aura lieu, avec la ponctualité britannique, le 1^{er} mai 1862.

Il s'agit, bien entendu, en ce moment, pour les exposants d'indiquer l'espace dont ils auront besoin, et nullement de présenter leurs produits, dont l'expédition sera différée jusqu'au 20 février 1862.

La commission attribuera, à mérite égal, le choix des places les plus avantageuses aux premiers inscrits. On s'inscrit : dans le département du Lot, sur des listes ouvertes du secrétariat de la préfecture et de chaque sous-préfecture.

Une décision impériale du 28 mai dernier a appelé à l'activité une première portion formant la moitié du contingent de la classe de 1860. La répartition, par chaque département, des hommes désignés pour cette fraction du contingent, vient d'être terminée. Leur mise en route, pour rejoindre leurs corps respectifs, aura lieu du 16 au 20 août prochain, de manière qu'au 1^{er} septembre, les dépôts des régiments aient reçu toutes leurs recrues.

« L'article 9 de la loi du 23 juin 1856 dispose que les imprimés affranchis en vertu de ladite loi ne doivent contenir ni chiffres ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est la date et la signature.

« Un grand nombre de négociants s'étaient emparés de cette rédaction pour ajouter en caractères typographiques, sur des formules imprimées à l'avance, des chiffres ou des mots destinés à modifier en un sens spécial à chaque destination le sens banal de ces formules.

« Cette interprétation de la loi, qui menaçait de faire circuler au prix du tarif des imprimés une grande partie de la correspondance commerciale, vient d'être rejetée par un arrêt de la cour de cassation. »

On nous écrit de Salviac : Dimanche soir, vers dix heures, au moment où les joyeuses détonations du feu d'artifice éclataient à Salviac, dont c'était ce jour la fête patronale, une vive lueur empourprait l'horizon. Elle annonçait un incendie. Une grange appartenant au sieur Ponchet, propriétaire de la localité était en effet la proie des flammes. Malgré la promptitude des secours, le bâtiment a été entièrement consumé. Un homme d'un grand âge, accouru un des premiers pour porter secours, a reçu d'assez graves brûlures. Quand le feu s'est déclaré, deux bœufs se trouvaient dans l'étable; ils ont été littéralement carbonisés. Les pertes s'élèvent à 1,200 fr.

On nous écrit de Bretenoux : Vendredi, 19 courant un violent orage a éclaté dans la localité. Il s'est étendu sur un grand espace. La foudre est presque simultanément tombée à Planavergne, où elle a mis le feu à une meule de 200 gerbes de blé, et à Tauriac, où elle a incendié une grange remplie de foin et de céréales. La perte subie par le propriétaire de cette grange, s'élève à 3000 fr. il était assuré par l'Union. L'ouragan a également signalé son passage en brisant de fortes branches d'arbres. Les éclairs se succédant sans interruption faisaient ressembler l'horizon à

Savoisy était déjà haletant, hors d'haleine, les rires malins et les propos malicieux de ses compagnons arrivèrent à ses oreilles.

— Tu as perdu ! tu as perdu ! Savoisy !!!

— C'est ce que nous allons voir ! s'écria-t-il, et il s'élança en courant sur les traces de la jeune fille. Il l'eut bientôt atteinte... Sa main pressa amoureusement sa taille onduleuse... et ses lèvres brûlèrent du feu de leur baiser les joues de Suzanne.

Elle poussa un cri d'effroi :

— Laissez-moi... Laissez-moi !

— Tu es trop jolie pour cela, belle effarouchée... Je veux ce soir t'amener souper avec mes compagnons !!!

Et sans attendre la réponse de Suzanne, l'écolier passa cavalièrement son bras sous le sien, et l'y maintint malgré les efforts de la jeune fille.

— C'est affreux ce que vous faites là, messire.

— Eh bien, Richemont, ai-je gagné ? — s'écria Savoisy tout joyeux.

— Pas encore ! répondit derrière lui une voix que la colère rendait vibrante, en même temps qu'une main vigoureuse étreignait le bras qui retenait captif celui de Suzanne.

— Qu'est-ce à dire ? Que me veut-on ? — dit l'écolier se retournant pour reconnaître celui qui lui avait adressé la parole.

C'était un page aux couleurs de Bourgogne.

— Il y a, messire écolier, qu'il n'est pas séant à un gentilhomme de violenter ainsi une jeune fille !!!

Vous avez ce soir la langue bien longue, messire page, — répartit railleusement l'écolier.

— La lame de mon poignard l'est encore davantage.

— Mesurons-la beau page.

— A l'instant, bel écolier.

Et Savoisy, lâchant le bras de la jeune fille, s'élança le poignard à la main sur le page; mais celui-ci se tenait sur ses gardes... il para le coup, fit une feinte et enfonce la lame de son poignard au-dessous de l'aisselle gauche de l'écolier.

— Bien touché ! — s'écria Savoisy s'appuyant à la muraille d'une maison.

Cette scène n'avait duré que quelques secondes. Les compagnons de l'écolier arrivèrent juste assez à temps pour le recevoir dans ses bras. A la vue du sang qui ruisselait sur habits de l'écolier, ils allaient se précipiter sur le page :

— Trois contre un ! — s'écria ce dernier faisant une rapide volte-face en arrière. — C'est digne de messires les braves écoliers de l'Université... Mais je vais leur apprendre ce que vaut un page de Bourgogne.

Et il se mit sur la défensive.

(La suite au prochain numéro.)

JULES C. DU VERGER

une immense fournaise. La grêle fort heureusement n'a pas sévi sur nos champs.

Notre illustre compatriote, S. Exc. le maréchal Canrobert représentera, dit-on, la France, au couronnement du roi de Prusse, qui aura lieu à Königsberg, au commencement d'octobre prochain.

En apprenant à nos lecteurs, dans notre dernier numéro la perte douloureuse de M. Bercegol, missionnaire de Rocamadour, nous le désignons comme curé de St-Barthélemy; il faut lire : ancien vicaire de St-Barthélemy.

Monsieur le rédacteur,

Dans le compte rendu que vous avez fait de la réunion des ouvriers serruriers-ménisiers, vous m'avez donné un titre que je n'ai pas. Veuillez je vous prie être assez bon pour relever cette petite erreur de la manière suivante : Nuéjols, président; — Grand, vice-président; — Barancy, suppléant.

Agréez, etc. BARANCY.

Les jardins des environs de la ville sont depuis quelques jours dévastés par d'audacieux voleurs qui font main basse sur tous les fruits. En présence des nombreuses plaintes des propriétaires ainsi volés, la police de notre ville a pris des mesures, pour mettre fin à ces déprédations. Un des voleurs a été arrêté; trois de ses complices, pour lesquels les charges ne paraissent pas suffisantes, sont activement surveillés.

La distribution solennelle des prix, pour l'année scolaire 1861, aura lieu le lundi, 12 août prochain, au Lycée impérial de Cahors; celle des Petits-Carmes aura lieu jeudi prochain, 8 août.

Dimanche dernier ont eu lieu, à Montcuq, les élections pour le Conseil municipal; tous les anciens membres ont été réélus.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 juillet 1861.

40 Versements dont 3 nouveaux... 4,930 fr.

2 Remboursés dont 1 pour solde... 813 92

VILLE DE CAHORS.

TAXE DU PAIN. — 25 juillet 1861.

1^{re} qualité 38 c., 2^e qualité 35 c., 3^e qualité 32 c.

Pour la Chronique locale : LANTOU.

Départements.

Dordogne. — Les orages qui se sont succédé avec tant de persévérance depuis une quinzaine de jours ont retardé le dépiquage des grains, et empêché, dans quelques contrées de terminer les moissons. Jusqu'à présent, on ne pense pas que la récolte dépasse celle d'une année moyenne; on dit même qu'elle n'y arrivera pas sur les côtes. Généralement, le nombre des gerbes est inférieur à celui de l'année dernière.

Si le temps humide est contraire à la vigne, il favorise considérablement les menues récoltes, pommes de terre, pois, haricots, etc.; il entretient de beaux pâturages dans les prairies, et fait croître d'excellents regains qui suppléeront à la disette de foin.

L'oidium reparait presque dans tous les vignobles de Bergerac avec autant d'intensité qu'en 1860.

L'ouverture de la chasse est fixée au 24 août pour le département de la Dordogne.

(Journal de Bergerac.)

Gironde. — Le *Courrier de la Gironde*, est cité devant le tribunal correctionnel sous inculpation de

publication de fausse nouvelle, au sujet d'un article où est blâmée la conduite d'un agent de police de Bordeaux.

Un événement plein de péripéties émouvantes a failli porter, lundi dernier, le deuil dans trois familles honorables de Bordeaux. M. Clavier, juge d'instruction à Lesparre, se baignait sur la côte de Soulac, lorsque entraîné par l'ardeur de la natation, il se dirigea au large. Entraîné par le courant, il sentait ses forces s'épuiser; mais ses cris de détresse ne pouvaient être entendus de la plage. — Heureusement un promeneur, qui, du haut d'une dune, admirait la majesté de l'Océan, aperçut le malheureux baigneur et courut donner l'alarme.

M. Fabre de Rieunègre, qui venait de se livrer durant près de deux heures à l'exercice de la natation, n'hésita pas à se jeter à la mer, et, se dirigeant vers le point qu'on lui signalait, il fut assez heureux pour joindre M. Clavier. Il était temps; épuisé par la fatigue, M. Clavier allait disparaître pour toujours, lorsque son généreux sauveur parvint à le saisir.

Tout-à-coup M. Fabre de Rieunègre faiblit à son tour, et deux cadavres vont être emportés par la vague. A cet instant arrive M. Goudineau, avocat du barreau de Bordeaux, marié depuis quelques jours seulement, qui n'hésite pas à se précipiter au secours de M. de Rieunègre. Grâce à son concours, M. de Rieunègre put bientôt prendre pied, et, quelques instants après, des amis empressés rappelaient M. Clavier à la vie. (La Gironde.)

Basses-Pyrénées. — La cour impériale de Pau a rendu récemment une décision importante.

On sait qu'il est interdit, sous des peines correctionnelles, de tenir des maisons de jeux de hasard. Il résulte de l'arrêt que l'écarté n'est pas un jeu de hasard dans le sens de la loi, par les motifs parfaitement déduits que nous reproduisons :

« Attendu... que si le hasard y a une influence exclusive en ce qui concerne la distribution des cartes entre les joueurs, cela ne suffit pas pour en faire un jeu de hasard, puisqu'il en faudrait dire autant de tous les jeux de cartes; que cette distribution, ainsi opérée, est loin de déterminer irrévocablement le sort de la partie; que le joueur trouve encore dans un emploi judicieux des éléments de son jeu des moyens efficaces, soit pour atténuer des chances malheureuses, soit pour lui faire produire tous les résultats utiles que le calcul et la combinaison peuvent seuls amener, ce qui est absolument contraire à l'essence des jeux de hasard. » (Messager de Bayonne.)

Bouches-du-Rhône. — Les deux compagnies du 404^e, revenant de Chine, ont beaucoup souffert du mal de mer dans l'océan indien. Leur traversée a été presque constamment contrariée par les vents d'Est. L'une des cantinières de ce régiment a rapporté un chien excessivement petit et d'une race toute particulière, qu'elle a trouvé dans le palais d'été de l'empereur de Chine. Les deux cantinières rentrent en France avec un magot de 450,000 fr., qu'elles préfèrent aux gens du peuple qui les entourent dans la rue, au magot de la Chine, — cousin-germain du Soleil et arrière-petit-neveu de la Lune. — Les Anglais étant arrivés trop tard au palais d'été, ont racheté à des sommes modiques bon nombre de bibelots à nos jeunes soldats. Ceux-ci payaient dans le Céleste-Empire jusqu'à 30 francs une bouteille d'absinthe. (Nouveliste de Marseille.)

Pour extrait : A. LAYOT.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin 27 juillet.

Les troupes piémontaises sont considérablement augmentées dans la Sabine. Le pas de Correse est gardé par des compagnies de bersagliers et par un corps de cavalerie. On prétend que les troupes de Victor-Emmanuel ne tarderont pas à franchir la frontière des provinces restées au Pape.

Une bande réactionnaire s'est formée à Toscanella. Des troupes ont été envoyées de Livourne pour empêcher cette bande de passer la frontière.

Le bruit court que le baron Ricasoli a donné sa démission.

Le cabinet de Turin ne présente pas toute l'homogénéité désirable et comme toujours, comme partout, il ne manque pas d'ambitieux et de mécontents qui cherchent à exploiter cette situation pour amener une scission qui leur ouvre le chemin du pouvoir; mais il ne paraît pas jusqu'à présent que ces manœuvres aient eu un grand succès, et dans tous les cas rien ne confirme les bruits aux quels on fait allusion.

Il est donc prématuré. Mais s'il devait se vérifier, il est probable que M. Rattazzi prendrait la place du baron Ricasoli et que le général Lamarmora aurait le portefeuille de la guerre, qui est encore aujourd'hui par intérim entre les mains du président du conseil.

La Hollande a reconnu le royaume d'Italie, et dans quelques jours une mission extraordinaire sera envoyée à La Haye pour annoncer solennellement le changement de titre du roi Victor-Emmanuel. (Havas.)

Voici les termes dans lesquels le Journal de Rome rend compte de l'allocation prononcée par le Pape, dans le consistoire de lundi dernier :

« Les Saint-Père adressant une courte allocution au Sacré Collège, a manifesté sa satisfaction de la conduite qu'a tenue et que tient toujours l'épiscopat, de l'union de la plus grande partie du clergé et de tant de millions de ca-

tholiques qui s'opposent courageusement à l'erreur et se montrent de mille manières dévoués au Saint-Siège. Toutefois, a-t-il dit, il ne peut que déplorer les aberrations d'un évêque du royaume de Naples et de nombreux ecclésiastiques de ces provinces, les scandales d'une partie également notable du clergé de Milan, imités malheureusement par une collégiale du duché de Modène, et, en outre les mauvais écrits auxquels collaborent quelques ecclésiastiques indignes de leur caractère, soit à Milan même, en les reproduisant dans un triste journal que, par antithèse on intitule le Conciliateur; soit à Florence, où une société perverse, dite de secours mutuels, a mérité du zélé archevêque de ce diocèse une condamnation qui a, toutefois, porté quelques fruits.

« Sa Sainteté a remarqué ensuite les maux que produit le veuvage de tant d'évêchés en Italie, et le parti qu'on en tire pour amoindrir la salutaire influence du clergé dans la moralisation des peuples et pour s'emparer des biens de l'Eglise. Il a constaté que les pompeuses promesses des ennemis de la papauté, qui prétendent vouloir protéger l'Eglise et son chef, trouvent un horrible contraste dans le débordement de livres impies et la persécution des ministres de Dieu, celle-ci ordonnée et celle-là protégée par les lois qu'invoquent en leur faveur les auteurs de ces livres pervers.

« Le Saint-Père a annoncé qu'il avait témoigné au représentant de la France près le Saint-Siège que, tout en éprouvant une entière gratitude pour le ferme appui que lui prête la généreuse armée de cette nation à Rome, il ne pouvait, d'un autre côté, dissimuler l'abus que les ennemis de l'ordre font déjà et continueront de faire de l'acte de reconnaissance, au prétendu roi d'Italie, acte qui a causé à son cœur une affligeante surprise.

« Sa Sainteté a terminé son discours en exhortant tous les assistants à se confier dans la divine Providence, qui dirige tout paternellement, et en conseillant de continuer, avec une plus grande ferveur, des prières pour hâter, après les jours de la justice, ceux de la miséricorde.

Dans le consistoire tenu le 22 juillet, au palais du Vatican, le Saint-Père a préconisé vingt-deux archevêques et évêques.

Les nominations pour les diocèses français, sont : A Marseille, Mgr. Patrice-François Cruice, prêtre du diocèse de Clonfert (Irlande), supérieur du collège des Carmes, à Paris.

A Luçon, M. Charles-Théodore Colet, du diocèse de Saint-Dié, vicaire général de Dijon.

A Montpellier, M. François-Joseph Le Courtier, chanoine de Notre-Dame, à Paris.

A Vannes, M. Louis-Anne Dubreuil, supérieur du séminaire de Saint-Pons, diocèse de Montpellier.

Archevêque de Colosse in partibus, et coadjuteur de Mgr. Menjaud, archevêque de Bourges, Mgr. de Latour-d'Auvergne-Lauragais, auditeur de Rote.

Evêché de Sura in partibus, Mgr. Henri-Louis-Charles Maret, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, professeur de théologie. (Aigle de Toulouse.)

Naples, 26 juillet.

Aujourd'hui, les dépêches qui arrivent de Naples constatent que toutes les nuits la garde nationale fait des sorties hors de Naples pour garantir la ville d'une surprise nocturne. Les manifestations, qui avaient cessé lors de M. San-Martino, ont recommencé, et les députés ministériels ont été les premières victimes désignées.

Les perturbateurs ne se sont dispersés que sur l'intervention des députés de l'opposition, lesquels, ainsi que je vous l'ai écrit dans ma dernière lettre, avaient promis formellement, avant de partir, de contribuer de leur mieux à appuyer le général Cialdini et le gouvernement.

(Messager du Midi.)

On a découvert sur la Pausillipe un comité bourbonnien présidé par Mgr. Cienitempo. L'argent et le registre contenant le nom des affiliés ont été saisis. Mgr. Cienitempo et cinq de ses complices ont été arrêtés. (Italie.)

ALLEMAGNE.

Bade, 25 juillet.

Le roi de Prusse resterait ici jusqu'au 8 août pour terminer sa cure, qu'il a reprise depuis quelques jours. Après avoir pris les bains de mer à Ostende, S. M. pense revenir dans les premiers jours de septembre à Bade, auprès de la reine, qui doit prolonger son séjour dans notre ville.

Dans les cercles bien informés, on regarde comme certain que le roi Guillaume I^{er} ira voir, en automne, Napoléon III, au camp de Châlons. (Mercure de Souabe.)

Francfort, 25 juillet.

Le comité directeur de l'Association nationale vient de convoquer, par circulaire, tous les membres en assemblée générale, pour le 23 août prochain, à Cobourg. On espère que le duc régnant sera de retour, pour cette époque, de son voyage à Londres.

Les résolutions qui seront proposées par les chefs du mouvement et qui seront indubitablement adoptées par l'assemblée générale, seront, assure-t-on, plus nettes et plus énergiques que par le passé.

On demanderait à chaque souverain de s'imposer des sacrifices personnels et dynastiques en faveur de l'unité allemande, c'est-à-dire qu'on inviterait ces souverains à se démettre d'une certaine partie de leurs droits spéciaux et de leur autorité en faveur du futur empereur d'Allemagne. Ce dernier pourra être élu par le suffrage universel, pour exercer le pouvoir central, en s'appuyant sur un parlement populaire qui remplacerait les délégués des princes souverains à la diète germanique.

Tel est le résultat vers lequel tendent tous les efforts de l'Association nationale.

Ce n'est plus d'ailleurs le roi Guillaume I^{er}, roi de Prusse, qu'on se proposerait d'élever pour empereur de toute l'Allemagne, mais bien le plus digne, fût-il un des princes les plus modestes entre tous les souverains allemands.

(Havas.)

Lindau (Bavière), 22 juillet.

Hier, on a arrêté, à la gare du chemin de fer, deux apprentis de Munich, âgés de quinze à seize ans, au moment où ces jeunes gens se disposaient à passer en Suisse par le bateau à vapeur, et à se rendre de là en Italie, dans le but d'assassiner Victor-Emmanuel et Garibaldi. A cet effet, ils étaient pourvus de revolvers, chargés jusqu'à la guele. On a trouvé en leur possession 300 florins, que l'un d'eux, fils d'un employé des chemins de fer, s'était procurés en sacrifiant ses économies.

Les deux aventuriers n'ont nullement caché leurs intentions et ils ont ajouté qu'ils auraient bien su mener à bonne fin leur entreprise.

(Gazette méridionale d'Allemagne.)

RUSSIE.

Une lettre de St-Petersbourg signale un fait grave qui se serait produit dans le Caucase.

Le prince Bariatsinski a voulu exiger d'une colonie de Cosaques, établie dans une contrée excessivement fertile, entre le Kouban et la mer d'Azoff, qu'elle se transportât à 200 kilomètres, au-delà de sa ligne, dans un pays aride.

Les Cosaques ont refusé, malgré les menaces du prince; ils en ont référé à l'Empereur, et n'ayant pas obtenu satisfaction immédiate, ils menacent de s'unir aux Scherkes, qui sont près de se soulever, disent-ils, avec l'appui de l'Angleterre.

La colonie de Cosaques, qui se met en révolte, fournit à la Russie un corps de 40,000 hommes. (Havas.)

AMÉRIQUE.

Il est malheureusement évident maintenant que le Nord et le Sud n'ont plus de voie officielle qui puisse servir à un rapprochement. A moins que les obstacles mis aux pétitions qui circulent à New-York ne transforment en mouvements de nature plus prononcée l'exercice de ce droit, à moins aussi que la misère dont on signale les progrès dans cette ville et que les troubles, constatés à Milwaukee, à Boston et ailleurs, ne fassent réfléchir l'autorité fédérale, en se généralisant, la guerre va être poursuivie sérieusement. Jusqu'à ce jour, les deux armées n'ont fait que des simulacres de combats; c'est qu'elles avaient la vague idée d'un arrangement possible. Aussi les opérations militaires n'ont été pour ainsi dire qu'un jeu.

La foi des deux armées était vacillante; on se livrait des escarmouches insignifiantes comme par passe-temps; les prisonniers étaient le plus souvent relâchés sur parole. Les choses vont prendre un autre cours; ni les soldats du Nord ni ceux du Sud ne répugnent aux mêlées sanglantes, comme on aurait tort de le croire en considérant ce qui a été fait depuis trois mois. Ils s'y porteront au contraire avec frénésie.

La lutte sera terrible, longue et sans issue. Le Sud ne songe pas à conquérir le Nord et, quant au Nord, il ne peut se flatter de subjuguer le Sud, même après vingt batailles gagnées. L'étendue du territoire ne permet pas plus une occupation militaire durable que celle du littoral ne se prête à un blocus effectif. (Havas.)

Pour extrait : J. C. DU VERGER.

Revue littéraire.

Gazida, par M. X. Marmier. — Le Mesnil au Bois, par M. Charles Deslys. — Hermine, par M. Louis Enault. (*)

Nous annonçons dans notre dernier numéro, que l'Académie française venait de décerner son grand prix de 2,000 francs à M. Marmier, auteur de *Gazida*, que l'importante maison Hachette de Paris vient d'éditer. Cette distinction est aussi flatteuse que méritée.

M. Marmier a parcouru le Canada. Il a voulu utiliser son voyage et nous faire connaître ce pays, qui, soumis à la domination de l'Angleterre, n'en est pas moins resté Français, de cœur, de croyances et d'habitudes. Afin d'arriver à son but, il a suivi l'exemple de l'abbé Barthélémy. A la place d'Anacharsis, nous avons un jeune gentilhomme du nom de Henri de Verceil, qui, pour se consoler d'un amour trompé, va chercher au Canada l'oubli de ses douleurs. Il raconte à un ami ses pérégrinations; et, tour à tour, se fait peintre ou historien. Dans ses courses vagabondes, il rencontre une fille aussi jeune que belle; la blessure de son cœur se cicatrise peu à peu; un nouvel amour refléurit sur les débris du premier. Il a retrouvé la paix de l'âme en épousant la femme qui lui apporte le bonheur auquel il croyait avoir dit adieu pour toujours.

Le récit nous montre plusieurs personnages épisodiques, entre autres celui d'un jeune Canadien à la recherche de *Gazida*, qui apparaît de loin en loin dans le livre. *Gazida* est la fiancée du Canadien. Un père brutal, un frère grossier la refusent à sa tendresse. Il la poursuit à travers les déserts du Canada; la retrouve et l'enlève à ses barbares parents. La physionomie de cette jeune fille entrevue dans un lointain vaporeux, jette comme une teinte suave sur le livre de M. Marmier. A ses côtés se dessine avec non moins de bonheur la sympathique figure du père Humbert; un de ces ministres

(1) Hachette, éditeur à Paris. — En vente à Cahors, chez M. Calmette, libraire, rue de la Liberté.

du Christ qui font aimer et chérir la religion chrétienne.

Le style de M. Marmier est d'une élégance rare, ses lettres révèlent le sens le plus minutieux de la phrase. Pour un cœur malade, est-ce peut-être trop soigné, trop recherché. Mais nous préférons ce défaut à un autre. Les plus brillantes descriptions sont répandues à profusion dans *Gazida*.

Le Mesnil au Bois, de M. Charles Deslys, ressemble à une idylle. Un jeune homme, le vicomte Roger de Fontanelle, au moment de périr dans une excursion nautique sur les côtes du Calvados, a été sauvé par Jacques, le fermier du Mesnil au Bois. Figurez-vous maintenant par la pensée, une de ces belles fermes de Normandie toute pleine d'ombre et de verdure; une chambre rustique où le naufragé a été déposé; la fenêtre festonnée de lierres et de clématites, les pommiers en fleurs, les oiseaux babillants sous la feuillée naissante et chantant leur hymne du printemps; puis, au milieu de ce tableau enchanteur, une ravissante enfant de dix-huit ans, devenue la garde-malade de l'étranger; et ne soyez pas surpris si après quinze jours de convalescence, le vicomte Roger devient amoureux de la belle Bernardine, c'est le nom de la jeune fille; elle a été adoptée par Jacques. — Jacques a quarante ans seulement; il aime aussi Bernardine, mais sans en avoir fait l'aveu.

Roger demande à Jacques la main de Bernardine. La belle enfant partage l'amour du vicomte. Jacques le sait, — c'est un noble cœur; il accueille la demande du jeune homme. Mais un parent du vicomte, apprenant le prochain mariage qui se prépare, jure de l'empêcher. C'est un ex-épiciier enrichi et possesseur d'une fille dont il a rêvé de faire une vicomtesse, en la mariant à Roger. Il fait miroiter aux yeux du vicomte une dot princière. Roger se laisse éblouir, oublie Bernardine, s'enfuit comme un larron du Mesnil au Bois, pour aller épouser sa riche parente. Bernardine, après avoir longtemps pleuré l'infidèle épouse Jacques.

Le sujet traité par Charles Deslys n'est pas neuf; mais il n'en intéresse pas moins. Le Mesnil au Bois est une pastorale et un drame à la fois.

M. Charles Deslys a déjà beaucoup écrit; il est lu avec plaisir. Son style est simple, sans prétentions; il va doucement sans s'élever trop haut, et sans rester trop près de terre.

Hermine, de M. Louis Enault, renferme les mêmes élégances de style qu'on remarque dans *Gazida*. C'est une histoire intime racontée avec le charme particulier à l'auteur de la *Vierge du Liban*. Il a également adopté pour son récit la forme épistolaire; ce genre, fort agréable parfois, dégénère souvent en monotonie. L'écrivain doit, à force de talent, faire excuser le défaut; M. Enault a été assez heureux pour y parvenir. Le héros de son livre, Henri de Clavières, a épousé M^{lle} Hermine de Kergareek. Avant de se marier, Henri avait contracté une de ces liaisons qui, cimentées par le temps, deviennent quelquefois une chaîne difficile à rompre. Il a eu pourtant cette énergie. Il aime sa jeune femme et en est tendrement aimé. Le hasard apprend à Hermine le passé de son mari, elle devient jalouse d'une rivale qu'elle suppose toujours aimée par son mari.

La rupture a été pourtant complète des deux côtés, M^{me} Derveins — c'est le nom de la femme en question — et Henri ne se sont plus revus. Mais Hermine torturée, par la jalousie, n'est plus aussi aimante qu'aux premiers jours. Son mari, auquel elle n'a fait aucune confidence, ne peut comprendre ce changement soudain. Croyant qu'Hermine s'ennuie à Paris, il part avec elle pour les Pyrénées. — Le hasard — toujours cet infernal hasard — met en présence, aux eaux de Luchon, Hermine et M^{me} Derveins. Une explication loyale a lieu entre les deux femmes. La paix rentre dans le cœur de M^{me} de Clavières.

Les Hermine ne sont pas rares. Le cœur des femmes est plein de bizarres caprices, d'étranges exigences. Elles aiment à dominer, à être maîtresses. Non contentes de vouloir disposer du présent et de régler l'avenir, elles s'arrogent des droits sur le passé, qui ne leur appartient pas. L'héroïne de M. Enault est, sous ce rapport, une curieuse physionomie à étudier. Il a parfaitement composé son personnage féminin; toutes les nuances sous lesquelles il nous le présente sont habilement mises en relief. Nous engageons nos aimables lectrices à feuilleter le volume dont nous parlons. Plus d'une, par exemple, se dira comme nous, que s'il y a beaucoup d'Hermine, en revanche il y

a beaucoup moins de M^{me} Derveins. Des caractères aussi nobles et aussi généreux ne sont pas communs.

JULES C. DU VERGER.

Paris.

Paris, 30 juillet.

M. le général Fleury a quitté Turin dans la soirée de vendredi.

— Le prince de la Moscowa est de retour de la mission qu'il vient de remplir à Bade. On dit qu'il apporte la nouvelle positive d'une visite du roi de Prusse au camp de Châlons.

— Le général de Montauban est parti pour Vichy dans la soirée. — Bayvet.

— Il existe à Paris plusieurs réunions dites spiritiques. On s'occupe de magnétisme, d'esprits frappeurs et en général de tout ce qui touche aux sciences divinatoires.

Ces réunions ont presque toutes un journal spécial et de nombreux adeptes. Elles diffèrent entre elles sur plusieurs points de leurs étranges doctrines.

Pour arriver à l'unité, il a été convenu entre les notabilités mystiques qu'un grand congrès aurait lieu dans les salons de Lemardelay.

Quoi qu'il en soit, le congrès des mystiques, à défaut de découvertes spiritiques nouvelles, assure de très intéressantes conférences.

— Ce que c'est que de porter des noms qui ne vous appartiennent pas : le Directeur du *Figaro* en donne l'exemple.

Aujourd'hui, à la première chambre civile, a été rendu le jugement dans le procès intenté à M. de Villemessant, par les dames Cazin. Ces dames, descendant de M^{re} Augustine de Villemessant, avaient formulé des conclusions tendant à faire défendre au rédacteur en chef du *Figaro* de porter le nom de Villemessant. M. Lachaud, aux précédentes audiences, avait plaidé pour M. de Villemessant; M^{re} Anatole Fousaine pour les demandereses. Le jugement rendu aujourd'hui fait défense à M. de Villemessant de porter désormais ce nom.

— Un grand procès s'agit en ce moment devant la cour impériale d'Amiens. Il s'agit de la succession de M. le marquis de Villette qui a, par testament, laissé sa fortune à Mgr. de Brézé. en désignant M. de Montreuil pour héritier, si Mgr. de Brézé n'acceptait pas.

M. de Montreuil a prétendu que Mgr. de Brézé n'est que fidéicommissaire pour le comte de Chambord et a demandé sa déchéance. Il a perdu

en première instance.

A l'appel il est intervenu d'autres héritiers de M. de Villette qui prétendent faire à M. de Montreuil la même situation que M. de Montreuil veut imposer à Mgr. de Brézé, et demandent la nullité complète du testament.

Après de longues plaidoiries, M. le procureur-général a pris la parole, et une dépêche télégraphique annonce qu'il a conclu en faveur de M. de Montreuil, et a demandé l'infirmité du premier jugement.

— On dit que le roi de Danemark fera cette année une visite à l'Empereur des Français et à la reine d'Angleterre.

— Le 19^e volume du Consulat et de l'Empire paraîtra la semaine prochaine.

— On dit toujours dans les cercles diplomatiques que l'ambassadeur de France à Berlin, M. de Latour-d'Auvergne quittera ce poste; mais jusqu'ici on désignait comme son successeur le baron de Talleyrand; aujourd'hui, au contraire, on dit que c'est le comte de Salignac-Fénélon qui le remplacera ici.

Les journaux ont successivement annoncé et démenti la nouvelle de la future entrevue de l'Empereur des Français et de la reine d'Espagne dans l'île de Faisans. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette nouvelle; mais ce qu'il y a de sûr c'est que les travaux de réparation commencés dans cette île célèbre avancent toujours, et que si depuis long-temps elle était impropre à servir de pied à terre à qui que ce soit, bientôt néanmoins elle sera dans un état qui lui permettra de redevenir, le cas échéant, l'île de la Conférence.

M. le général Fleury est arrivé à Vichy venant de Turin.

L'Empereur doit quitter Vichy, mercredi, pour se rendre à Fontainebleau, où il résidera huit jours. Sa Majesté se rendra ensuite au camp de Châlons.

Avant de quitter Vichy, S. M. a nommé le célèbre corniste Vivier chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. de Nigra a dû quitter Turin, dimanche, pour se rendre à Paris.

Six cents hommes de troupes viennent de quitter Cherbourg, pour se rendre en Cochinchine.

Le comte Pernotti, chargé d'une mission militaire par le gouvernement du roi d'Italie, vient d'arriver à Paris.

Pour extrait,

J. C. DU VERGER.

Faits divers.

A Exeter, dans le comté d'Essex (État de New-York), une horrible tragédie vient de s'accomplir. Un mari, croyant que sa femme le trompait, a assassiné cette dernière, et puis, une fois assuré de la mort de sa victime, il a mis fin à ses jours. Les détails publiés sur cette douloureuse affaire prouvent une résolution et un sang-froid très-grands chez le meurtrier.

Avant de commettre son crime, il s'est levé vers les quatre heures du matin; il est allé dans la chambre où dormaient ses deux filles, des enfants de dix et douze ans. Après les avoir éveillées, il a causé assez longtemps avec elles, et au moment de les quitter, il leur a donné plusieurs baisers, mais sans montrer aucune émotion extraordinaire. Il leur avait annoncé qu'il était sur le point de partir pour un voyage de quelques jours.

A peine était-il retourné dans sa chambre que les deux enfants entendirent une forte détonation; effrayées, ne sachant quelle était la cause de ce bruit, elles coururent à la chambre de leur mère. Elles aperçurent celle-ci revenant toute sanglante et implorant la pitié de son mari, qui, n'écoulant ni la voix de sa femme ni les pleurs de ses filles, plongea à trois reprises un couteau de table dans la poitrine de sa victime. Quand la malheureuse femme a eu exhalé le dernier soupir, l'assassin s'est tiré un coup de pistolet dans la tête et est tombé mort sur le cadavre de son épouse.

Le meurtrier était un négociant jouissant d'un crédit considérable et d'une excellente réputation. La victime, qui était d'une beauté assez remarquable, s'était toujours distinguée par une conduite pleine de réserve et de modestie. Le village d'Exeter a été plongé dans la douleur et la consternation par ce crime épouvantable. Les amis de la famille de l'assassin prétendent qu'il était fou au moment de son crime. (Courrier des États-Unis.)

— On lit dans une correspondance particulière du *Moniteur*:

Un curieux thème de plaintes se reproduit chaque jour dans les journaux de Londres, à propos des comptes-rendus de la saison fashionable, qui dans ce moment est dans tout son éclat.

Ces plaintes portent sur la difficulté de marier les jeunes ladies dans les hautes classes de la société. Les mères attribuent cette disette de maris dans l'accroissement sans cesse plus grand d'arrangements de famille qui éloignent les jeunes gentlemen des projets de mariage. Mais les jeunes gens répondent que, dans leur passion pour la réputation de beauté et d'élégance, les jeunes ladies semblent maintenant toutes tirées du même moule et ne se recommandent plus par leurs qualités personnelles et essentielles. On ne peut pas nier, d'ailleurs, le cri public contre les excès du luxe et de la vie excentrique à Londres, excès qui forment un des traits les plus caractéristiques et les plus regrettables de l'époque.

— Une correspondance d'Acira (Espagne), rapporte qu'une femme de cette localité, ayant un enfant en bas âge, a été traduite devant les tribunaux pour lui avoir enduit le corps de miel et l'avoir exposé au soleil, ce qui avait fait martyriser cette infortunée créature par les piqûres de mouches et d'insectes de toute espèce.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 1^{re} QUINZAINE DE JUILLET.

	Thectolitre.	le quintal métrique.
Froment...	23 ⁵⁵	30 ⁴¹
Méteil.....	49 43	26 67
Seigle.....	47 29	24 26
Orge.....	» »	» »
Sarrasin...	46 61	26 82
Mais.....	45 57	22 69
Avoine.....	41 68	27 40
Haricots...	» »	» »

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^e 37; 2^e qualité, 0^e 32; 3^e qualité, 0^e 29.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf, 1^{er} 03; Vache, 0^e 68; Veau, 1^{er} 14; outon, 1^{er} 43; e. Pore, 1^{er} 07.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

29 juillet 1861.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100	67 90	» 10	» »
4 1/2 pour 100	97 80	» 30	» »
Banque de France	2900	» »	» »

30 juillet.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100	67 90	» »	» »
4 1/2 pour cent	97 80	» »	» »
Banque de France	2900	» »	» »

31 juillet.			
	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100	67 80	» »	» 10
4 1/2 pour 100	97 80	» »	» »
Banque de France	2880	» »	» 20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 au 31 juillet 1861.

Naissances.

28 juillet	Cougot (Jean).
28 —	Bayronnat (Jean-Paul).
28 —	Berhier (Louise).
28 —	Labourel (Guillaume).
30 —	Ilbert (Charles-Camille).
30 —	Besse (Emile), naturel.

Mariages.

28 —	Conquet (Louis-Julien) et Bonnet (Marie-A.)
29 —	Lestendie (Pierre) et Blanc (Marguerite).

Décès.

29 —	Bergon (Paul), 4 ans.
29 —	Henras (Rose), 52 ans.
30 —	Lescure (Virginie), 45 ans.
30 —	Planavergne (Jean-Pierre), 70 ans.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur Lafage, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son établissement boulevard sud, maison Carayon, près du Lion-d'Or, et qu'il l'a disposé de manière à satisfaire aussi convenablement que possible sa clientèle. Comme par le passé on trouvera chez lui une consommation de première qualité.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.

— Bristol, (haute nouveauté.)

Billets de mariages, etc., etc.

TABLEAU

DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

Le sieur FERANDO a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de mettre en exploitation la belle Briqueterie de la veuve Alazard, renommée par la bonne qualité de ses produits.

Comme par le passé, cette briqueterie s'efforcera de fournir une qualité de tuiles supérieure à ce qu'on peut trouver de bon à Cahors et aux mêmes prix que chez les autres fabricants.

Un four à chaux est joint à la briqueterie, et la qualité de cette marchandise est assez connue en ville, pour n'avoir pas ici à la faire ressortir.

M. FERANDO continue toujours son commerce de charbon en gros et en détail.

CHANGEMENT DE DOMICILE

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacien.

Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, F. LABIE vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

FONDERIE

Des Métaux, Fer, Fontes, Cuivre, Zinc.

Julhia et C^e à Cahors.

A LOUER

Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave; très-bien planté, murs tapissés de vignes; poiriers en

espaliers, situé enclos St^e Claire, à Cahors.

S'adresser à M. Bourdou, professeur au Lycée.

Le propriétaire-gerant : A. LAYTOU.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Eaux générales de LAGARDE, près Gramat (Lot).

Dépôt à Cahors, chez M. Lafon, aubergiste; à St-Céré, chez M. Camille.

Au moment où nous touchons à la saison des Eaux minérales, nous venons recommander au Public les Eaux de Lagarde, qui ont pris le rang qu'elles méritent, après l'analyse faite par les plus habiles chimistes de Paris, la science leur a reconnu des propriétés purgatives et diurétiques qui les distinguent de toutes les Eaux de même nature. Elles conviennent à tous les tempéraments.

Connues depuis longtemps des environs de Gramat, ces Eaux se sont fait connaître l'année dernière, dans le département, de la manière la plus satisfaisante. Nous sommes munis d'attestations d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles figurent des médecins, qui, après les avoir expérimentées, ne peuvent trop se louer des bons effets qu'elles en ont retirés.

Les Eaux de Lagarde n'ont besoin, pour favoriser leur action, du secours d'aucune substance étrangère : Elles agissent par leur propre vertu.

C'est principalement dans les embarras gastriques, les gastralgies, les constipations opiniâtres, les flatuosités, les migraines rebelles, l'inappétence (perte d'appétit), les affections bilieuses, la mésentérie (carreau), les gravelles, les coliques néphrétiques, les catarrhes de la vessie, la leucorrhée ou fleurs blanches, les bronchites et les catarrhes chroniques, la dysenterie des enfants; ces Eaux procurent des guérisons surprenantes.

Ces Eaux arrivent à Cahors et St-Céré tous les jours, puisées de la fontaine. Le propriétaire les délivre lui-même.

Un médecin est spécialement attaché à cette fontaine, il s'y rend tous les jours. Le propriétaire, DARNIS